

« PLAIDOYER POUR LE RESPECT DES DROITS DES  
COMMUNAUTÉS IMPACTÉES PAR LE PROJET SIMANDOU »

QUATRIÈME RAPPORT D'IMPACT TRIMESTRIEL DU COMITÉ  
DE SUIVI DE FORECARIAH

(Septembre-Novembre 2024)



*Image de Sensibilisation à Singuelen centre (Octobre 2024)*

Décembre 2024

Tel : 622 97 99 89

---

## TABLE DES MATIERES

<b>I - Contexte et justification .....</b>	<b>2</b>
<b>II - Objectif du comité.....</b>	<b>2</b>
<b>III - Activités réalisées .....</b>	<b>2</b>
<b>IV - Résultats obtenus .....</b>	<b>3</b>
<b>IV - a) L'atelier de restitution du voyage d'échange au Brésil .....</b>	<b>4</b>
<b>IV - b) Sensibilisation des communautés impactées .....</b>	<b>5</b>
<b>IV - c) Documentations des impacts .....</b>	<b>6</b>
<b>IV- d) Saisine du mécanisme de gestion des griefs .....</b>	<b>8</b>
<b>V - Constats et recommandations .....</b>	<b>8</b>
<b>V - a) constats .....</b>	<b>8</b>
<b>V - b) Recommandations .....</b>	<b>8</b>
<b>VI - Conclusion .....</b>	<b>9</b>
<b>VII - Annexe .....</b>	<b>10</b>

---

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet Simandou, mené par **Winning Consortium Simandou (WCS) et Rio Tinto SIMFER**, est le plus grand projet minier intégré d'Afrique, visant à exploiter un minerai de fer de classe mondiale pour le marché du fer. Il devrait stimuler la croissance économique de la Guinée en générant des revenus pour l'État, en créant des emplois et en développant des infrastructures sociales de base.

Cependant, sa construction, qui traverse des zones agricoles et de pêches, provoque des pertes de terres, la pollution de l'eau et des perturbations sociales, augmentant ainsi le risque de conflits. Bien que des études d'impact et des plans de gestion aient été réalisés, le projet affecte déjà les communautés locales en raison du non-respect de certains engagements, du manque de suivi et de processus de compensation insuffisants.

En réponse, une initiative communautaire a été lancée en 2023 pour suivre l'évolution du projet et aider les communautés à défendre pacifiquement leurs droits, notamment par le biais de mécanismes de règlement des conflits et du dialogue. C'est dans ce cadre qu'un comité de suivi du projet Simandou a été mis en place à Forécariah, avec un focus particulier sur les zones de Maferinyah et Kaback, fortement impactées par la construction du port.

Ce comité, soutenu par l'ONG Action Mines Guinée, a déjà produit trois (3) rapports trimestriels ainsi qu'un rapport d'impact annuel qu'il a partagé avec les entreprises et les autorités locales. Lien du rapport annuel : (<https://www.actionminesguinee.org/2024/11/12/projet-simandou-action-mines-guinee-ong-publie-le-rapport-annuel-dimpact-des-comites-de-suivi/>).

Ce quatrième rapport couvre la période de septembre à novembre 2024 et résume les activités de sensibilisation, de documentation des impacts et du suivi des plaintes par le comité.

## II. OBJECTIFS DU COMITE DE SUIVI :

L'objectif général du comité est de veiller au respect des droits des communautés de Forécariah, en particulier celles de Maferinyah et de Kaback, impactées par les activités du projet Simandou, à travers Spécifiquement, il s'agit de :

- Informer et sensibiliser les communautés impactées sur les risques et enjeux du projet Simandou ;
- Sensibiliser les communautés sur l'utilisation du mécanisme interne de gestion des griefs des entreprises ;
- Documenter les impacts et mener des plaidoyers auprès des entreprises et des autorités (locales et centrales) en vue d'une réparation des préjudices causés.

## III. ACTIVITES REALISEES :

Au cours des trois (3) derniers mois, le comité de suivi a réalisé les activités suivantes :

- L'atelier de restitution du voyage d'échange sur le Brésil au niveau local ;
- La sensibilisation des communautés impactées sur les enjeux et risques du projet, ainsi que sur l'utilisation du mécanisme interne de gestion des griefs établi par les entreprises ;
- Documentation des cas d'impacts constatés sur le terrain ;
- Saisine du mécanisme de gestion des griefs de WCS et suivi des plaintes.

## IV. RÉSULTATS OBTENUS :

### a) L'atelier de restitution du voyage d'échange au Brésil :

Cet échange d'expérience sur les grands projets miniers, en particulier celui concernant le projet Simandou, est une démarche très pertinente pour renforcer les capacités des communautés locales à s'engager de manière proactive dans la gestion des impacts sociaux et environnementaux liés à l'exploitation minière.

Le voyage au Brésil, où des leaders communautaires et des membres de l'ONG Action Mines Guinée ont pu apprendre des pratiques des communautés brésiliennes en matière de mobilisation et de plaidoyer, représente un modèle d'apprentissage mutuel qui peut réellement bénéficier aux communautés guinéennes, particulièrement dans le contexte de l'exploitation minière à grande échelle.

La restitution de ce voyage aux communautés de Maferinyah et Kaback a donc été une étape cruciale pour partager ces enseignements. Le fait que la restitution ait suscité un grand enthousiasme montre l'intérêt et la volonté des communautés de mieux comprendre les enjeux qui les entourent et de s'armer pour défendre leurs droits. Sensibiliser cinquante (50) personnes sur les risques environnementaux et sociaux futurs du projet Simandou est un début important pour préparer les communautés à ces défis. Il est essentiel que les populations locales comprennent pleinement les implications des projets miniers sur leur environnement, leurs moyens de subsistance et leur qualité de vie, afin de pouvoir mieux s'organiser pour défendre leurs intérêts.

En outre, la mise en avant de la nécessité de renforcer la cohésion sociale et d'impliquer davantage les femmes dans la mobilisation communautaire est une excellente initiative. L'inclusion des femmes dans ces processus est fondamentale, car elles jouent souvent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et dans la préservation du tissu social au sein de la communauté.

Cette démarche de sensibilisation et d'implication des communautés locales dans les processus décisionnels est un modèle de gouvernance participative qui peut non seulement prévenir les conflits, mais aussi favoriser un développement plus équitable et durable.



*Image1 Restitution du voyage d'échange au Brésil à Singuelen le 18/09/2024*



*Image 2 sensibilisation des citoyens de Singuelen centre par les membres du comité ( Octobre 2024 )*



*Image 3 : sensibilisation des femmes dans un port de pêche à Kaback (novembre 2024)*

### **b) Sensibilisation des communautés impactées**

Dans le but de renforcer la compréhension des communautés concernant le projet Simandou et de documenter ses impacts, le comité de suivi organise des séances de sensibilisation mensuelles dans les localités concernées. Entre septembre et novembre 2024, cinq (5) séances ont été tenues, dont trois (3) dans la zone de Kaback. Ces rencontres ont touché un total de **152 participants, dont 116 femmes**, et ont permis de renforcer les liens entre le comité et les communautés locales.



Ces séances de sensibilisation ne servent pas uniquement à informer les communautés des risques et des impacts potentiels du projet, mais elles permettent également de tisser des liens plus forts entre le comité de suivi et les communautés locales. Cela contribue à renforcer la confiance et la transparence, tout en créant des espaces de dialogue où les préoccupations et les suggestions des populations peuvent être partagées. Un tel processus de participation active est essentiel pour éviter les conflits et pour favoriser une co-construction des solutions face aux défis posés par le projet Simandou.

---

**c) Documentations des impacts :**

Au cours des trois derniers mois, le comité de suivi a documenté deux (2) cas d'impacts collectifs, l'un concerne la destruction d'une plaine agricole et l'autre concerne la destruction des filets de pêche par le dragage au niveau du port minéralier.

## Tableau des impacts

N°	IMPACTS	Localités	Images	Situation des plaintes
1	Envahissement de boues dans un champ agricole appartenant à plusieurs individus	Senguélen, Secteur souganyah	 <p style="text-align: center;">Photo prise le 21/11/2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact collectif</li> <li>• Plainte écrite déposée depuis le 05/10/2024 Pour l'instant, pas de réponse de WCS.</li> </ul>
2	Destruction des filets des pêcheurs de Kaback due au dragage du bateau	Kaback	 <p style="text-align: center;">Photo prise le 09/09/2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts collectifs et récurrents</li> <li>• Plainte collective déposée l.</li> <li>• Aucune action entreprise par WCS Port à date.</li> </ul>

---

**Tout de même, il convient de rappeler que des efforts ont été consentis par WCS dans la résolution de quatre anciennes plaintes dans cette zone. Aujourd'hui, au-delà de la réalisation de l'inventaire, de la compensation d'une plaine agricole à Sounganyah et de l'indemnisation d'un citoyen de Singuelen dont la maison avait subi des fissures, WCS, en collaboration avec Rio Tinto, travaille avec les services de l'environnement et les communautés sur un programme de restauration des moyens de subsistance des communautés de la zone de pêche de Kaback.**

En effet, des recensements de pêcheurs ont eu lieu récemment, et les deux acteurs prévoient de commencer la mise en œuvre de ce programme dans six mois. D'ici là, une dotation trimestrielle de vivres devrait être accordée à chaque personne concernée pour subvenir à ses besoins.

Bien que ce programme ne soit pas encore effectif, le comité de suivi salue déjà l'initiative et encourage les deux entreprises à respecter cet engagement, qui est cher à la communauté.

En outre, le comité invite WCS à s'intéresser de près aux cas de fissures signalés à Kaléyiré/Kaback et à fournir également une réponse aux nouvelles plaintes déposées.

#### **d) Saisine du mécanisme de gestion des griefs :**

Dans le but d'accompagner les communautés dans la réparation des préjudices causés par les activités des entreprises opérant sur le terrain, le comité de suivi a saisi WCS Chemin de fer par le biais de deux (2) plaintes écrites (**copies en annexe**), au nom des personnes dont les champs ont été impactés par la construction d'un pont à Sounganyah. Cet impact découle directement du blocage du passage de l'eau lors des travaux de construction. Cette situation a engendré un drainage de boues vers les champs, affectant la qualité des sols et perturbant leur utilisation. De plus, l'accumulation d'eau due au blocage a provoqué une stagnation prolongée, entraînant une inondation. Ces désagréments résultent d'un manque de prise en compte des canaux d'évacuation de l'eau pendant les travaux.

Les agents de WCS ont également été saisis par les membres du comité de la destruction des filets de certains pêcheurs avant qu'une plainte formelle ne soit écrite par la suite. Malgré ces actions entreprises par le comité, les deux plaintes n'ont toujours pas eu de réponse.

## **V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

### **a) Constats :**

Au cours de ces trois derniers mois, le comité de suivi constate :

- Une lenteur dans le processus de résolution des plaintes ;
- Une implication croissante des autorités locales dans l'accompagnement des communautés dans la défense de leurs droits ;
- Une augmentation du leadership féminin dans le processus de plaidoyer ;
- La persistance des cas de destruction des filets à Kaback ;
- Une amélioration de la volonté de WCS à collaborer avec le comité pour trouver des solutions concertées aux cas d'impacts.

---

## b) Recommandations

### À WCS et ses sous-traitants :

- **Améliorer le traitement des plaintes** en mettant en place un processus plus rapide et transparent, de manière à respecter les délais fixés par le mécanisme de gestion des plaintes ;
- **Renforcer la communication avec les communautés** en organisant des séances d'information et de sensibilisation périodiques sur les procédures, les engagements et les pratiques de l'entreprise;
- **Renforcer la collaboration franche avec le comité de suivi** dans la résolution des impacts, conformément à la législation en vigueur ;
- **Mettre en place un système interne de suivi et d'évaluation des plaintes** pour vérifier l'efficacité du mécanisme et mesurer le niveau de satisfaction des plaignants ;
- **Renforcer la sensibilisation des agents locaux de l'entreprise** sur les droits des communautés et la résolution des impacts ;
- **Accélérer le programme de restauration des moyens de subsistance** de la zone de pêche et organiser une visite conjointe pour vérifier les fissures à Kaléyiré avec les représentants du comité.

### Aux autorités locales :

- **S'impliquer davantage dans la résolution des plaintes communautaires ;**
- **Prendre connaissance des engagements sociaux environnementaux des entreprises** et effectuer un suivi régulier de leur mise en œuvre ;
- **Améliorer la collaboration avec les organisations de la société civile**, en particulier à travers le comité de suivi, pour soutenir les communautés impactées.

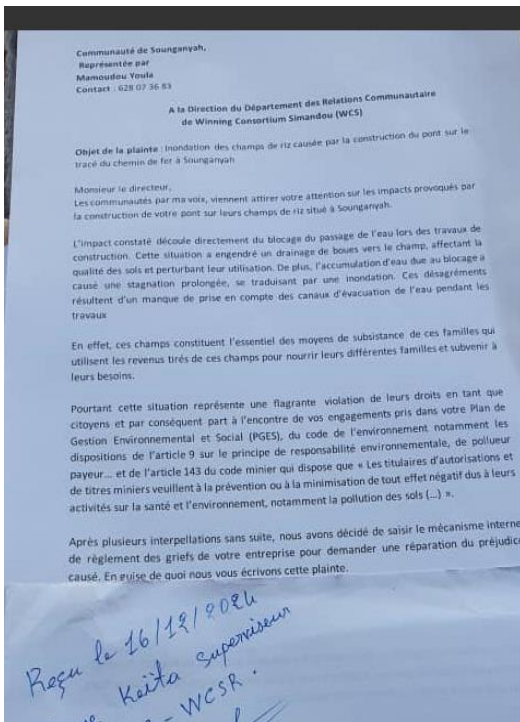
### Aux communautés et à la société civile :

- S'informer davantage sur le mécanisme interne de gestion des plaintes **mis en place par l'entreprise (WCS), afin d'éviter les incompréhensions et les conflits ;**
- Privilégier la voie pacifique **pour la réclamation de leurs droits ;**
- Collaborer avec le comité de suivi **afin de mieux porter leurs revendications ;**
- Renforcer continuellement les capacités des communautés.

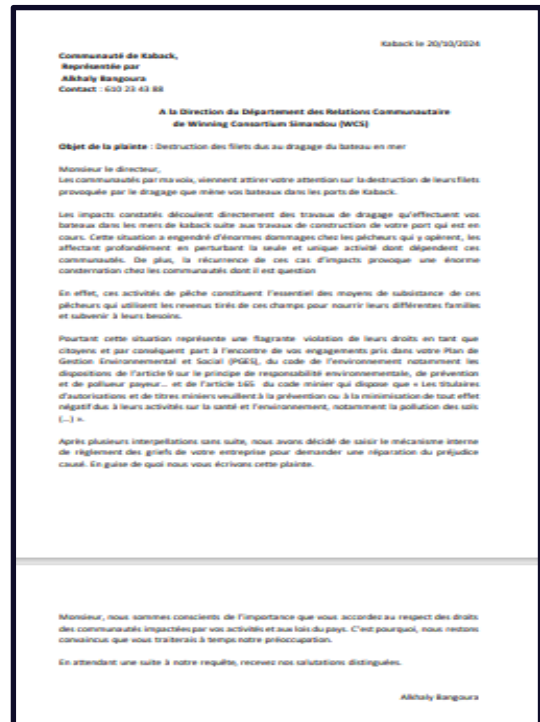
## VI. CONCLUSION

Certes, le projet Simandou promet d'offrir des perspectives socio-économiques intéressantes à la Guinée. Cependant, il est crucial de veiller au respect des lois nationales et des normes internationales afin de protéger l'environnement et les droits des communautés riveraines. Pour y parvenir, la collaboration entre les parties prenantes est essentielle pour faire de ce projet un modèle de durabilité.

## VII. ANNEXE



**Image 1 : Plainte déposée pour la plaine de Sounganyah**



**Image 2 : Plainte collective pour le cas de destruction des filets à Kaback**

